

Projet d'aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière
Franquelin

6211-03-078

Franquelin, sur le territoire de la Municipalité de Franquelin par la Société
d'Énergie Rivière Franquelin Inc.

Mémoire du
Comité des citoyens de Franquelin
Présenté au

BAPE

Le 27 mai 2008

Nicole Baron pour le Comité

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LE PROJET : 8,8 MW OU 15 MW ?	6
2. LE PROMOTEUR : AXOR, SERF OU 158473 CANADA INC ?.....	8
3. ACCEPTATION DU PROJET.....	11
3.1 Accord des citoyens	11
3.2 Transparence	12
3.2 Entente avec les Innus	14
4. COMITÉ DE SUIVI ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	16
5. RETOMBÉES SOCIO ÉCONOMIQUES	18
5.1 Montage financier du projet	18
5.2 Retombées économiques	20
5.3 Création d'emplois	23
5.4 Volet récréotouristique.....	24

5.5 Entretien de la route d'accès	25
CONCLUSION	27
ANNEXE A : Lettre du 21 avril 2008	31
ANNEXE B : Projet de résolution du 19 octobre 2006, formation comité	32
ANNEXE C : Résolution 2006-172 du 19 octobre 2006, comité sélection	33
ANNEXE D : Résolution du conseil municipal 2006-172, SERF	35
ANNEXE E : Résolution du conseil municipal du 8 mai 2007 Convention unanime des actionnaires de SERF Inc.	36
ANNEXE F : Projet de résolution du 15 janvier 2007 pour création d'un fonds spécial redevances	37
ANNEXE G : Extrait appel de candidatures	39
ANNEXE H : Extrait facturation du consultant / lobbyiste	40

INTRODUCTION

Le Comité des citoyens de Franquelin a été formé en avril 2008 et regroupe des citoyens préoccupés par l'avenir et le développement de la municipalité et désireux que s'installe une vie démocratique à Franquelin. Il questionne aussi la gestion municipale qui a déjà fait l'objet en août 2007 d'une demande d'enquête par 56 citoyens à la Sûreté du Québec (SQ) ainsi qu'au Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR). Il n'ont jamais eu de retour concernant leur demande.

La municipalité de Franquelin tire ses revenus exclusivement des taxes des 366 contribuables. Surtaxés, ceux-ci payent deux fois plus cher qu'ailleurs pour un village de même dimension : en 2004 la charge fiscale moyenne du contribuable de Franquelin était de 1 116 \$ comparativement à 676 \$ pour les municipalités comparables au Québec¹. De plus, 60 % de ses revenus de taxation provient de l'extérieur du secteur village qui ne bénéficie pas des réseaux d'aqueduc et d'égout, d'où des revenus presque nets pour la municipalité. Un estimé des coûts pour la mise à niveau des infrastructures pour le secteur village s'élevait à 3 316 700 \$ en juin 2006 et nous ignorons où en est rendu ce dossier (qui traîne depuis des années) au niveau de la demande de subvention au FIRM et si la

¹ Site WEB du MAMR

municipalité a complété un plan de réalisation. Il est clair toutefois que les 60 % de contribuables hors village qui doivent assumer eux-mêmes leur propre système d'eau et d'égout n'accepteront pas de se voir refilet en plus, cette facture. Par conséquent les résidents du secteur village doivent anticiper une hausse de taxes substantielle.

Le Comité tient à faire connaître son avis sur ce projet et à souligner qu'il n'est pas opposé au développement hydroélectrique sur la rivière Franquelin, mais pas à n'importe quel prix. Il considère que dans sa forme actuelle le projet ne respecte pas les trois critères autorisant la construction d'une mini centrale soit *l'acceptation sociale du projet, le respect de l'environnement et l'importance des retombées économiques locales.*

C'est dans ce contexte que le 21 avril 2008 une demande d'enquête et d'audience publique (ANNEXE A) était adressée à madame Line Beauchamp, *ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* au nom du Comité des citoyens de Franquelin. La première partie des audiences a débuté mardi le 29 avril 2008.

1. LE PROJET : 8,8 MW OU 15 MW?

Malgré les réponses plutôt imprécises de M Michel Lévesque lors de la deuxième journée des audiences, le 30 avril dernier, on a pu apprendre par l'intermédiaire d'un hebdomadaire local ² le 14 mars 2008 que « *la MRC a donné son accord pour que la municipalité de Franquelin soumette au ministère des Ressources naturelles son 2^{ème} projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Franquelin aux chutes Bellesfeuilles, à environ 10 km des chutes Thompson. La municipalité est en attente du feu vert du ministre Claude Béchard, réponse qui devrait être donnée le 28 novembre selon M Lévesque (maire). La municipalité entend réaliser 3 barrages sur la rivière Franquelin....Deuxième projet, 4,5 MW aux chutes Bellesfeuilles...Un 3^{ième} projet pourrait être lancé lorsque les 2 premiers seront plus avancés soit d'une capacité de 2 à 3 MW sur la chute du Big-Fall. Avec ces 3 projets Franquelin exploitera son plein potentiel la rivière Franquelin qui est évalué à 15 MW. La municipalité bénéficiera de redevances d'environ 125 000 \$ pour le barrage des chutes Thompson (8,8 MW) et d'environ 55 000 \$ (4,5 MW) pour celui des chutes Bellesfeuilles selon le maire. »*

² Plein Jour sur la Manicouagan du 14 mars 2008

De plus, le bulletin de nouvelles régionales de la radio de Radio Canada du 12 mai dernier révélait que la municipalité de Franquelin allait en appel d'offres pour deux autres barrages sur la rivière Franquelin et que seulement une dizaine d'entreprises spécialisées dans de tels petits barrages pourraient soumissionner. Le Comité aimerait que M Michel Lévesque dise ce qui en est vraiment.

À la page 8 de l'étude d'impact du présent projet des chutes Thomson, il est pourtant mentionné que *« la rivière Franquelin comporte d'autres chutes dont certaines pourraient éventuellement faire l'objet d'une mise en valeur hydroélectrique. Elles possèdent néanmoins un intérêt moindre sur le plan économique et pourraient faire l'objet d'un développement ultérieur lorsque les conditions le permettront. Il importe cependant de mentionner que le projet actuel ne comporte aucun projet connexe ou phase ultérieure »*.

Le Comité dénonce le procédé à tout le moins douteux utilisé par le promoteur afin de se soustraire au processus du BAPE pour les deux autres projets si telle est son intention.

1. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de clarifier ce point et de reprendre le processus au complet s'il s'agit maintenant d'un projet de 15 MW et non de 8,8 MW.

2. LE PROMOTEUR : AXOR, SERF OU 158473 CANADA INC ?

À la page 1 de l'étude d'impact, il est écrit que le projet sera réalisé par la Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc. (SERF). Cette entité, qui a été formée en novembre 2006, regroupe en partenariat la Corporation municipale de Franquelin et la compagnie 158473 Canada Inc. A la page 4 de l'étude d'impact, il est mentionné que le projet sera réalisé par une société regroupant en partenariat la municipalité de Franquelin (51%) et le Groupe AXOR Inc. (49%). En réponse à la demande du MDDP de clarifier le rôle de chacune des trois entités présentées, l'initiateur du projet a répondu que « *contrairement à ce qui est indiqué dans l'étude d'impact, la compagnie 158473 Canada Inc. n'est pas impliquée dans le projet. Celui-ci sera réalisé par la Société d'Énergie Rivière Franquelin (SERF). Le Groupe AXOR Inc. est responsable du développement, de la réalisation et de l'ensemble des coûts du projet pour la SERF. Le projet étant réalisé par la SERF, les différents permis et décrets devront lui être émis* ».

Ceci est à tout le moins nébuleux et les informations fournies lors de la soirée d'information du 29 avril dernier par M. Bertrand Lastère d'AXOR qui siège sur la SERF ainsi que par M. Michel Lévesque maire de Franquelin qui siège aussi sur la SERF n'ont pas permis d'éclaircir la situation. Est-ce le Groupe AXOR Inc. ou la SERF qui sont responsables de ce projet ? Quel rôle joue la compagnie à numéro 158473 Canada Inc.?

Il est aussi surprenant de constater que le 8 mai 2007 le conseil municipal de Franquelin adoptait toutes les conditions reliées à la *Convention unanime des actionnaires de Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc.* (ANNEXE E) sans même avoir ce document entre les mains. La conseillère démissionnaire Nicole Baron a voté contre étant donné l'absence du document mais ceci a quand même été adopté. Un conseil municipal qui vote les yeux fermés ne représente sûrement pas les intérêts des citoyens tel qu'il le devrait.

2. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de clarifier ces points et de déposer les documents relatifs à la création de cette société incluant ceux de la *Convention....*

3. Le Comité recommande que la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau prenne connaissance de ces documents et s'assure que ceci respecte l'encadrement légal des municipalités.

3. ACCEPTATION DU PROJET

3.1 Accord des citoyens

Lors d'une première rencontre d'information en 2005, les citoyens ont demandé la formation d'un comité sur lequel siègeraient 5 citoyens. Ils ont reçu l'assurance du maire Michel Lévesque qu'en temps et lieu il y aurait un comité qui serait impliqué tout au long du processus de développement du projet. Les citoyens ont donné leur accord au projet sur cette base où on prendrait en considération leur avis et où l'information sur le projet leur serait accessible.

A la page 118 de l'étude d'impact, on mentionne que la municipalité de Franquelin et le Groupe Axor ont conformément aux recommandations du MDDEP, cherché à impliquer le public et les intervenants locaux dès les premières étapes du projet. Une première rencontre d'information avec AXOR a eu lieu le 6 novembre 2006 afin que le promoteur puisse présenter le projet et s'enquérir des commentaires et préoccupations de la population à laquelle 120 personnes ont participé. Au terme de cette rencontre, 86 citoyens ont rempli un formulaire d'appui au projet : de ce nombre 1 seule personne a signifié par écrit son désaccord. Si on considère qu'à ce moment 34 personnes ont préféré s'abstenir de voter, on parle d'un accord au projet aux alentours de 71 % et non

de 99 % comme le mentionne le promoteur dans l'étude d'impact. Si on considère que plusieurs personnes qui avaient donné leur accord à ce moment ont changé d'avis, on ignore le taux actuel d'acceptation.

Donc depuis le début, les citoyens ont cru et se sont fait dire qu'ils seraient partie prenante du projet, qu'on leur permettrait de s'exprimer à travers un comité et qu'ils seraient informés tout au long du processus. La réalité est toute autre et c'est un maire Michel Lévesque et une directrice générale / secrétaire trésorière Diane Cyr qui se sont donnés tous les pouvoirs, par résolutions du conseil municipal, dans ce dossier. Ils ont refusé toute création de comité impliquant la participation des citoyens tel que demandé par ceux-ci lors de la première rencontre d'information. La conseillère démissionnaire Nicole Baron a déposé à deux reprises une résolution pour inciter le maire et son conseil à tenir leur engagement de former un comité, résolutions qui ont été rejetées (ANNEXE B). Les citoyens considèrent qu'ils n'ont aucun droit de parole dans ce projet et qu'ils ne sont pas ou très mal informés.

3.2 Transparence

Ce projet s'est développé en catimini et plusieurs aspects n'ont jamais été amenés au conseil municipal dont certaines clauses contenues dans l'appel de

candidatures rédigé à titre privé par la directrice générale / secrétaire trésorière Madame Cyr. L'absence de transparence et le contrôle absolu détenu par le maire Michel Lévesque et la directrice générale / secrétaire Diane Cyr ont rendu possibles des situations abusives qui selon le Comité ne respectent pas les principes d'une saine gestion comme par exemple :

- L'appel de candidatures rédigé par la directrice générale qui contient une clause *non négociable* relative à une prime de 300 000 \$ (ANNEXE G) pour le consultant / lobbyiste choisi par la municipalité alors que les frais de ce dernier totalisaient 27 990 \$ pour 255 heures de travail et de temps de déplacement (ANNEXE H);
- Lors des rencontres d'informations M. Bertrand Lastère d'AXOR a mentionné qu'un « pickup » d'une valeur de plus de 50 000 \$ serait offert. A quel besoin cela répond-il? A qui appartiendra-t-il?
- Lors de la deuxième journée d'audience publique le 30 avril, nous avons appris que le maire Michel Lévesque aurait conclu une entente avec certains administrateurs de l'Association pour un dédommagement s'élevant à 1 000 \$ pour l'utilisation de leur chemin. Certains ont soulevé un manque de consultation par rapport à cette entente.

4. Le Comité recommande que la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau prenne connaissance de la résolution 2006-172 (ANNEXE D) et de celle du 8 mai 2007 (ANNEXE E) du conseil municipal de Franquelin qui donnent tous les pouvoirs au maire et à la directrice générale dans ce dossier et qu'elle confirme la légalité ou à tout le moins l'acceptabilité d'une telle pratique.

5. Le Comité recommande que la municipalité de Franquelin soit tenue de former un comité aviseur dans ce dossier, composé de citoyens et de personnes ressources. Le Comité souhaite que la ministre Normandeau procède à la nomination des membres de ce comité afin que soit respecté le principe d'indépendance et de neutralité.

3.3 Entente avec les Innus :

La zone fait partie du territoire revendiqué par les Innus de Betsiamites et est au centre d'un site patrimonial reconnu depuis la signature de l'entente de principe d'ordre général entre Mamuirun mak Nutashkuan et les gouvernements, fédéral et provincial (2004). Le site patrimonial, localisé sur des terres du domaine public, couvre 1 km de part et d'autre des rives de la rivière Franquelin et 5 km de long à partir des berges du fleuve. Lors de la rencontre du BAPE du 2 avril

2008 nous avons appris que c'est la municipalité qui est responsable de conclure une entente avec les autochtones et ce à même ses redevances annuelles qui s'élèvent en moyenne à 115 000 \$. A ce jour aucune entente n'est conclue et le maire Michel Lévesque a déclaré lors de la première soirée d'auditions le 29 avril dernier, qu'il n'y avait pas d'obligation à négocier avec les Innus.

6. Le Comité recommande de ne pas autoriser de projet de mini centrale tant qu'il n'y aura pas d'entente avec les Innus.

7. Le Comité recommande que le premier ministre du Québec soit informé de la position de la municipalité à l'égard des Innus et qu'il assume le leadership dans ce dossier étant donné le contexte des négociations territoriales actuelles.

4. COMITÉ DE SUIVI ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'initiateur du projet prévoit, aux pages 44 et 46 de l'étude d'impact, la création d'un comité de suivi dès le début du projet. Celui-ci aura le mandat de voir à l'atteinte des engagements et des objectifs fixés ainsi que d'établir, entre autres, la liste des lots de construction ainsi que la liste complète des petites et moyennes entreprises locales qui seront invitées à soumissionner. En réponse à la demande du MDDP de préciser le mode de fonctionnement, le responsable et la composition de ce comité l'initiateur du projet a répondu que : *« un comité de suivi sera mis sur pied afin de garantir l'atteinte des engagements et des objectifs fixés concernant, notamment, les retombées économiques générées par le projet lors des phases de construction et d'exploitation. Ce comité sera formé des administrateurs de la Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc., soit M. Michel Lévesque (maire de Franquelin), Mme Diane Cyr (directrice générale et secrétaire-trésorière de Franquelin) et M. Bertrand Lastère (représentant du Groupe Axor Inc.). La responsabilité de ce comité sera confiée à M. Michel Lévesque (maire de Franquelin). »*

Le journal Haute Côte-Nord Est du 18 avril 2008 titre à la page 11 que *« Franquelin appuie son maire »*. On peut y lire que plus de 50 personnes se

sont rassemblées vendredi soir afin d'offrir leur appui au maire et ont signé afin de faire partie de l'Association des amis des centrales de la rivière Franquelin. Le maire mentionne que : « *si le projet se réalise, il (le maire) compte puiser dans cette organisation pour trouver les gens qui formeront le comité de suivi.* ».

Le Comité est d'avis que ce comité de suivi formé du promoteur lui-même n'est pas acceptable en raison du conflit d'intérêt, de l'absence d'indépendance et de neutralité qu'il suggère. Dans ces conditions, si le projet se réalise, les citoyens n'ont aucune assurance que les normes environnementales seront respectées. Comme par exemple, la période de déboisement qui devrait s'effectuer en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs : quelle assurance avons-nous que ceci sera respecté? Il en est de même pour la qualité des matériaux et des travaux de construction et par conséquent de la sécurité des installations. Rappelons que le comité de suivi dont le maire Michel Lévesque est responsable, détermine les lots de construction et choisit les entrepreneurs invités à soumissionner. Ceci rend difficile l'objectivité et la neutralité et ouvre la porte au favoritisme.

8. Le comité recommande qu'un véritable comité de suivi soit formé si le projet se réalise. Ce comité devrait être composé de citoyens et d'instances indépendantes et faire l'objet d'une recommandation de la ministre.

5. RETOMBÉES SOCIO ÉCONOMIQUES

5.1 Montage financier du projet

Selon un article paru dans le Soleil, le 25 juillet 2006 : « Franquelin va de l'avant avec sa mini centrale aux chutes Thompson », on y apprend que le maire s'est déjà assuré auprès de la ministre Nathalie Normandeau qu'elle pourra emprunter elle-même pour financer la majeure partie du projet, évalué pour l'instant entre 17 et 20 millions \$ pour une centrale produisant le 6 à 8 MW. » À la page 119 de l'étude d'impact il y est aussi mentionné un article de l'Objectif Plein Jour du 9 novembre 2006 qui mentionne que: *«La municipalité de Franquelin s'associe avec le groupe Axor pour réaliser le développement hydroélectrique des chutes à Thompson, sur la rivière Franquelin. Une lettre d'entente a été signée par les 2 partenaires, lundi soir lors d'une réunion d'information publique sur le projet, à laquelle une centaine de citoyens a assisté. Un nouveau regroupement, portant le nom de Société d'énergie de la rivière Franquelin, sera bientôt fondé. (...) la future Société, dont 51 % des parts appartiendront à la municipalité pour*

respecter les nouvelles règles gouvernementales, remboursera annuellement AXOR via des redevances. »

Lors de la rencontre d'information d'AXOR le 6 novembre 2006 à laquelle M Bertrand Lastère et le gestionnaire de projet Simon Gourdeau assistaient nous avons appris qu'il s'agissait d'un projet de 8,8 MW et que la municipalité toucherait un revenu annuel moyen de 115 000 \$ à 178 000 \$ selon la production énergétique pour un coût total de 25 m\$. La mise de fonds AXOR est de 8,3 M\$ et celle de la municipalité de 0. Le financement total s'élève donc à 16,7 M\$ (dette contractée par AXOR sur 28 ans). Nous avons appris le 29 avril dernier que l'emprunt est maintenant sur 35 ans. Comme la municipalité détient 51 % des parts (12,7 M\$) et AXOR 49 % (12,3 M\$) est-ce à dire que la municipalité contracte une dette de 12,7 M\$ envers AXOR ou la compagnie à numéro pendant 35 ans? A quel taux d'intérêt et ceci représente quoi précisément par année?

9. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de déposer l'entente conclue relative au financement du projet et la dette contractée par la municipalité qui détient 51 % des parts.

10. Le Comité recommande que la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Normandeau s'assure que le financement du projet se fasse dans les meilleurs intérêts de la municipalité.

5.2 Retombées économiques

Le 31 janvier 2006 Radio Canada rapporte les propos suivants du maire de Franquelin : « *Franquelin attend le feu vert de Québec pour construire une petite centrale ...on presse Québec de déposer sa politique énergétique, ce qui lui permettrait de réaliser son projet (...) de 4,5 mégawatts sur la rivière Franquelin. Deux promoteurs privés songent à s'associer à Franquelin (...). Le maire croit qu'une entente avec (...) est à venir d'ici février 2006. La municipalité souhaite négocier une participation de 49 % dans le projet évalué à 10 \$M. Ceci pourrait rapporter 100 000 \$ par année ce qui aurait un impact considérable sur le budget de 350 000 \$ de la municipalité. »*

Pourquoi les redevances étaient évaluées à 100 000 \$ pour 4,5 MW et qu'elles sont à 115 000 \$ pour le double soit 8,8 MW? Quel est le pourcentage que le maire a négocié pour la municipalité et quels sont les éléments qui ont été pris en considération? Y a-t-il un minimum de redevances garanti pendant les mauvaises années (bris, température etc.) et à combien s'élève-t-il?

AXOR mentionne que son rendement sur investissement est établi à 11 %. Nous pouvons donc en déduire des redevances nettes à 913 000 \$ (11 % de la mise de fonds initiale de 8,3 M\$). Les redevances moyennes pour la municipalité s'élèvent quant à elle à 115 000 \$ sur des revenus potentiels bruts estimés à 2,5 M\$. Quel est l'intérêt de la municipalité d'être majoritaire à 51 % dans ce projet pour un tel déséquilibre au niveau des redevances? Le Comité désire aussi souligner que lors de la première soirée d'audience, le 29 avril dernier, M Bertrand Lastère d'AXOR a laissé entendre que les profits nets annuels seraient d'environ 60 000 \$ de plus que ceux de la municipalité donc un total d'environ 200 000 \$ par année. Il y a quand même un écart considérable entre ce que nous rapporte M Lastère et l'estimé fait à partir de d'autres déclarations (913 000 \$).

Pour la municipalité le maire a négocié 200 000 \$ de droit d'entrée, montant qui est déjà dépensé car il va servir à rembourser les dettes accumulées en 3 ans (2001 à 2004) par le maire Lévesque et son équipe. Et ce malgré des entrées d'argents substantiels de la Toulhoustouc.

Nous avons appris aussi que la municipalité est responsable de conclure une entente avec les autochtones et qu'elle devra le faire à même les retombées prévues pour la municipalité. Dans les faits, les retombées annuelles de 115 000 \$ sont déjà en grande partie amputées d'environ 35 000 \$ (nouveau poste de secrétaire créé en 2007 sans avoir les disponibilités financières) et de la part que nous devons verser aux autochtones. Ce qui fait en réalité des retombées économiques qui ne font pas le poids :

115 000 \$
- 35 000 \$ (création d'un poste de secrétaire sans disponibilité financière)
- 57 500 \$ (hypothèse d'une redevance de 50 % pour les autochtones)
23 000 \$

Émettons l'hypothèse que la municipalité décide de créer un autre emploi à la municipalité (minimum 23 000 \$) on peut conclure que les retombées du barrage auraient servi exclusivement à la création de 2 emplois, sans aucune autre retombée. Cela vaut-il le coup?

11. Le Comité recommande au BAPE de demander aux ministres responsables de s'assurer d'offrir à la municipalité le support et l'expertise nécessaires aux négociations avec le promoteur quant aux redevances.

De plus, selon les informations diffusées, ces redevances seraient versées automatiquement et mensuellement dans le compte de la Municipalité, d'où risque d'en perdre la trace. Le 15 janvier 2007, la conseillère démissionnaire Nicole Baron déposait un projet de résolution au conseil municipal afin que soient versés dans un compte spécial réservé les droits d'accès de 200 000 \$ ainsi que les redevances. Ce fonds spécial devrait être gelé tant et aussi longtemps que les orientations et modalités concernant ce fonds spécial ne soient précisées. Cette résolution a été rejetée par le conseil municipal (ANNEXE F).

12. Le Comité recommande que la municipalité adopte un plan d'action concernant ces nouvelles entrées d'argent, si le projet se réalise.

5.3 La création d'emplois

À la page 25 on dit que le promoteur prévoit débiter la construction de ses installations en mars 2009 et de procéder à la mise en service commerciale le 30

avril 2010 soit environ 12 mois. A la page 7 on parle de la création de 40 emplois locaux durant la construction. À la page 38, tableau 13, on constate que ce sont pour la plupart des emplois spécialisés. On aurait environ 14 emplois non spécialisés soit 12 aides et 2 coursiers.

Une fois la phase de construction terminée, le projet créera un emploi permanent d'opérateur à temps plein et un suppléant à mi temps. Concrètement les salaires seront payés par la SERF donc à 51 % par la municipalité et à 49 % par AXOR

13. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de préciser comment il procèdera pour l'embauche des travailleurs pendant la période de construction et de l'employé permanent pour opérer la centrale et de fournir la liste des candidats déjà choisis.

5.4 Volet récréo touristique

Le projet ne comporte aucun plan concret sur le plan récréo touristique et le montant de 15 000 \$ prévu à cet effet démontre l'importance qu'on y accorde. Le maire a même dit en réunion publique que l'aménagement récréo touristique était purement accessoire et n'était pas une priorité. Par ailleurs comme AXOR l'a mentionné (sans que ce ne soit inscrit nulle part) la municipalité se verra offrir un beau pickup neuf de plus de 50 000 \$.

À la page 8 de l'étude d'impact on indique que la non réalisation du projet aurait pour conséquence de priver la région et de façon plus immédiate la municipalité de Franquelin de retombées économiques importantes et structurantes pour son avenir ainsi que de la possibilité de procéder à la mise en valeur de la rivière sur le plan récréotouristique. À la page 25 on mentionne que si ce volet devait être retenu par la population locale, il pourrait très certainement contribuer à attirer davantage de touristes à Franquelin, ou tout au moins à les retenir un peu plus longtemps en ajoutant à la force d'attraction qu'exerce déjà le Village forestier d'antan.

14. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de déposer un calendrier de réalisation.

5.5 Entretien de la route d'accès

L'accès à la centrale se fera par le chemin forestier de l'Association. On suppose que le site doit être accessible en tout temps, qu'on pense à une rupture du barrage ou autre. Dans l'étude d'impact rien n'est mentionné à l'effet d'entretenir le chemin à l'année. Par contre, lors de la première soirée d'audience publique le 29 avril, nous avons appris que le maire Michel Lévesque

aurait conclu une entente avec certains administrateurs de l'Association pour un dédommagement s'élevant à 1 000 \$. Certains ont soulevé un manque de consultation par rapport à cette entente.

Est-ce que le promoteur s'engage à entretenir le chemin à l'année? Donc cette responsabilité relève à 51 % par la municipalité et à 49 % par AXOR?

15. Le Comité recommande au BAPE de demander au promoteur de préciser ses intentions concernant l'entretien de ce chemin. Et de préciser qui va payer (51 % la municipalité?).

CONCLUSION

La rivière Franquelin est belle. Trop de doutes persistent sur le projet actuel pour le rendre acceptable socialement. Tel que mentionné précédemment, le Comité n'est pas opposé au développement hydro électrique sur la rivière Franquelin. Que se passera-t-il si le projet actuel n'est pas retenu? Est-ce une catastrophe? Peut-on rêver que la municipalité de Franquelin puisse se développer autrement?

Le Comité est d'avis qu'un développement hydro électrique sur la rivière Franquelin demeure toujours une possibilité mais pas à n'importe quel prix. Si c'est une solution à retenir pour le futur, des négociations d'égal à égal devront s'établir avec un promoteur éventuel. D'autres possibilités de développement à caractère « durable » pour Franquelin sont possibles mais doivent se faire en concertation et en consultation. Qu'on pense aux croisières en eaux froides, au Parc Boréal dont une partie est située sur le territoire de la municipalité : pourrait-on imaginer un produit touristique unique? Les installations déjà en place que sont le musée forestier, l'auberge du village, la plage, le site de la rivière, les montagnes pourraient devenir le noyau d'un développement incluant camping, canot, kayak, base de plein air etc. Pourrait-on aussi penser à la restauration de

la rivière Franquelin? D'autres rivières au Québec ont connu du succès à ce chapitre.

Avant de se lancer les yeux fermés dans ce projet, sans garantie que l'environnement soit respecté (rivière, déboisement, zones inondées, etc.) et que les règles de sécurité soient suivies (construction, matériaux, etc.) et de laisser un fardeau aux générations futures, le Comité est d'avis que la mise en place des deux conditions suivantes est essentielle :

1. Le suivi des 15 recommandations incluses dans ce rapport;
2. La mise en place d'une saine gestion démocratique au sein de la municipalité de Franquelin.

Le Comité est d'avis que le projet actuel ne règle pas le problème de fonds qui existe dans notre municipalité soit une mauvaise gestion des argents des contribuables et l'absence totale de planification. Comment expliquer que le maire qui contrôle tous les aspects du projet actuel en notre nom, n'ait même pas pensé à négocier un montant pour atténuer la facture à venir pour les contribuables du secteur village, pour la mise à niveau des infrastructures (plus

de 3 M\$)? Alors que le même maire a négocié, un petit 200 000 \$ pour rembourser les dettes qu'il a accumulées en 2 ans en notre nom ainsi qu'un « pick up » de plus de 50 000 \$ il a revendiqué 300 000 \$ *non négociable* pour son consultant lobbyiste. En fait ce n'est pas 300 000 \$ mais un demi-million de dollars (500 000 \$) qu'obtiendra ce consultant lobbyiste lors de la signature de l'entente! Un point toutefois soulève des interrogations dans un document déposé au BAPE concernant le rapport d'activités de ce consultant. Ainsi on y apprend que le 21 septembre 2006 le consultant a visité la centrale à Bergeronne avec les représentants d'AXOR et a eu une discussion sur un éventuel partenariat en soirée. Le 22 septembre 2006 une visite du site en hélicoptère avec les représentants d'AXOR a eu lieu et le lendemain soit le 23 septembre 2006 le même consultant lobbyiste rédigeait une modification à l'appel de candidatures qui prenait fin le 4 octobre 2006. Le choix du partenaire choisi s'est fait le 18 octobre 2006.

La situation de Franquelin faisait déjà l'objet de l'analyse suivante du MAMR ³ en février 2006 :« *Pour l'année 2005, (...) le déficit accumulé (...) représentait 42,4 % du budget de la municipalité de Franquelin ce qui est considéré comme critique.(...)le déficit accumulé serait dû à des dépenses de fonctionnement trop*

³ Note de février 2006, de sa Direction des finances municipales

élevées qui n'étaient pas prévues au budget et que cette situation se répète depuis 2000, que la situation continue de se détériorer. (...) la difficulté qu'a la municipalité de percevoir ses taxes et que celles-ci ne sont probablement pas assez élevées. La conclusion générale de l'analyse effectuée par la Direction des finances est à l'effet que la municipalité devrait revoir ses pratiques de gestion. ».

Comme le passé peut être garant de l'avenir, la municipalité a déjà laissé passer de nombreuses occasions de consolidation ou de développement comme le fonds de la Toulnooustouc qui en l'espace d'un an a fondu comme neige au soleil pour que nous lui laissions carte blanche pour la rivière Franquelin.

ANNEXE A

Franquelin, 21 avril 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est,
30 ième étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'enquête d'audience publique / Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Madame la Ministre,

Notre municipalité tire ses revenus exclusivement des taxes des 366 contribuables. Nous sommes surtaxés et payons 2 fois plus cher qu'ailleurs pour un village de même dimension : en 2004 notre charge fiscale moyenne était de 1 116 \$ comparativement à 676 \$ pour les municipalités comparables au Québec⁴. En 2008, 60 % d'entre nous n'ont pas accès au réseau d'aqueduc et d'égout. Par conséquent toute retombée économique d'un développement bien fait est bien accueillie chez nous. Mais pas à n'importe quel prix. Nous croyons que ce projet ne respecte pas les critères autorisant la construction d'un barrage et que les retombées sur la collectivité se font au détriment d'intérêts privés et personnels. Nous savons aussi que nous sommes très mal gérés et en août 2007, nous sommes 56 citoyens à avoir déposé une demande d'enquête⁵ concernant la gestion de notre municipalité et n'avons pas eu de retour. Voici les raisons qui motivent cette demande d'enquête d'audience publique et en quoi ce projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable :

1. Accord et participation des citoyens :

Lors d'une première rencontre d'information en 2005, les citoyens ont demandé la formation d'un comité sur lequel siègeraient 5 citoyens et ils ont reçu l'assurance du maire Michel Lévesque qu'en temps et lieu il y aurait un comité qui serait impliqué tout au long du processus de développement du projet. Les citoyens ont donné leur accord au projet sur cette base où on prendrait en considération leur avis et où l'information sur le projet leur serait accessible. Or la réalité est toute autre et tout le projet s'est développé en catimini sans même que le conseil municipal soit informé de certains aspects contenus dans l'appel d'offres. Nous avons donné notre accord à ce projet sur les bases d'une participation et d'une transparence dans le processus. Une résolution a été déposée par la conseillère Nicole Baron en 2006 pour la création d'un comité, et ceci a été rejeté. La contre résolution déposée alors par le maire Michel Lévesque et son équipe, fait en sorte que le maire et la directrice générale Diane Cyr se sont donnés tous les droits et pouvoirs dans ce dossier. Comme citoyens nous n'avons aucun droit de parole dans ce projet et n'avons pas d'information. La vie démocratique ne peut s'exercer à Franquelin.

2. Impact économique

Nous avons appris sur le site du BAPE que le maire Michel Lévesque et la directrice générale Diane Cyr avaient inclus dans l'appel de candidatures une clause relative à une prime de 300 000 \$ pour le consultant lobbyiste PP pour le travail

⁴ Site WEB du MAMR

⁵ Demande d'enquête déposée à la SQ (août 2007) et au MAMR (septembre 2006 et septembre 2007)

effectué dans ce dossier. Pourtant le travail effectué à ce moment par Monsieur PP⁶, totalisait 255 heures pour un salaire total de 27 990 \$. Qu'est-ce qui justifie que le maire Michel Lévesque et la directrice générale Diane Cyr fassent passer le salaire dû à PP de 27 990 \$ à 300 000 \$? Nous avons découvert aussi sur le site du BAPE que le consultant P retirera 500 000 \$⁷. Par ailleurs comment expliquer que pour la municipalité le même maire négocie un droit d'entrée de 200 000 \$? Il faut savoir que ce montant est déjà dépensé car il va servir à rembourser les dettes accumulées en 3 ans (2001 à 2004) par le maire et son équipe. Et ce malgré les argents de la Toulouostouc. Nous avons appris aussi que la municipalité est responsable de conclure une entente avec les autochtones et qu'elle devra le faire à même les retombées prévues pour la municipalité. Dans les faits, les retombées annuelles de 115 000 \$ sont déjà en partie amputées d'environ 35 000 \$ (nouveau poste de secrétaire créé en 2007) et de la part que nous devons verser aux autochtones. Ce qui fait en réalité des retombées économiques qui ne font pas le poids. Enfin comme retombée à long terme, on parle de la création d'un emploi! Nous sommes aussi, inquiets des engagements pris en notre nom : la municipalité de Franquelin détiendrait 51 % des parts sans investir un sou. Comment cela est-il possible? Aurons nous une hypothèque de 12,7 M\$ envers AXOR pendant 28 ans, et à quelles conditions? Nous croyons que le maire Michel Lévesque et son équipe sont déconnectés des besoins de notre municipalité et ne sont pas en mesure de prendre des décisions d'importance. Ainsi, ils n'ont aucun plan pour le remplacement des infrastructures et sont incapables de dire ce qu'ils prévoient faire avec ces nouveaux argents. Nous croyons que ces argents vont être gaspillés tout comme les revenus de la Toulouostouc sans qu'aucun projet structurant ne voit le jour.

3. Le respect des normes :

La rivière Franquelin est belle. Elle mérite qu'on en prenne soin. Or, nous savons que le maire Michel Lévesque et son équipe, ne sont pas les plus grands défenseurs de l'environnement comme en témoignent certains propos tenus dans les médias à l'effet que les *écologistes et les artistes* représentaient une nuisance. Comme en témoigne aussi l'état de délabrement toléré par la municipalité dans certains secteurs où s'accumulent des cours à scrap depuis de nombreuses années. Le projet ne comporte aucun plan concret sur le plan récréo touristique et le montant de 15 000 \$ prévu à cet effet démontre l'importance qu'on y accorde. Le maire a même dit en réunion publique que l'aménagement récréo touristique était purement accessoire et n'était pas une priorité. Par ailleurs comme AXOR l'a mentionné (sans que ce ne soit inscrit nulle part) la municipalité se verra offrir un beau pickup neuf de plus de 50 000 \$. Lors de cette rencontre le maire Michel Lévesque a même mentionné que ce barrage serait construit au meilleur coût possible. Qui verra à assurer que le tout se fasse selon les normes? Le comité de suivi sera composé du maire Michel Lévesque, de la directrice Diane Cyr et d'AXOR!

Nous avons appris que les auditions débuteront le 29 avril 2008, ce qui nous semble précipité. Notre comité déposera lors de cette rencontre une cinquantaine de questions afin d'en savoir plus sur ce projet.

Recevez, Madame la ministre, nos distinguées salutations,

Nicole Baron pour

Le Comité des citoyens de Franquelin ⁸

⁶ Rapport d'activités préparé par PP le 8 octobre 2006, à la demande de la conseillère Nicole Baron

⁷ Site WEB du BAPE (questions adressées au promoteur)

⁸ Le Comité des citoyens de Franquelin fera connaître sous peu ses objectifs par voie de communiqué. Pour l'instant il peut être joint au 2, rue de la Mer, CP 266, Franquelin, GoH 1^È0 (Nicole Baron, 418 296-8283)

ANNEXE B

Projet de résolution pour formation comité

Projet de résolution numéro 142-06 (REJETÉE le 19 octobre 2006 à la majorité)

Corporation Municipale de Franquelin

Comté de Saguenay

Objet : Formation d'un comité pour le projet de mini centrale hydro électrique

Attendu que différentes démarches sont actuellement en cours pour l'actualisation du projet de mini centrale sur la rivière Franquelin et qu'un appel de candidatures a été lancé aux promoteurs intéressés;

Attendu que ce dossier nécessite une expertise pointue et une consultation continue et que le conseil municipal devra avoir tous les éléments en main pour être en mesure de prendre des décisions éclairées tout au long du processus, pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté;

Attendu l'importance des enjeux;

En conséquence, je propose :

1. de former un comité aviseur qui sera en place jusqu'à ce que le projet de la mini centrale démarre;
2. le comité aurait pour mandat principal de conseiller et d'émettre ses recommandations au conseil municipal.

Le comité devra plus précisément:

- ✓ se nommer un président et un secrétaire;
 - ✓ émettre ses recommandations au conseil quant au choix du promoteur à retenir;
 - ✓ aller chercher l'information nécessaire auprès d'experts pour les questions plus pointues (financières, corporatives etc.). Le comité pourra donc demander à des experts de se joindre au comité pour des points précis. Si par ailleurs, la présence de ces experts nécessite des frais, le comité devra avoir obtenu au préalable l'autorisation du conseil municipal (résolution du conseil);
 - ✓ élaborer un plan de réalisation du projet;
 - ✓ voir au suivi du plan de réalisation;
 - ✓ informer régulièrement le conseil de l'avancement des travaux;
 - ✓ répondre à toute autre demande du conseil municipal en lien avec ce projet.
3. le comité sera formé des représentants suivants pour un total de 8 personnes. Par souci d'équité, les membres du conseil incluant M le maire ne pourront recevoir de rétribution supplémentaire tels jetons de présence, frais de déplacement ou autre pour participer à ce comité :
 - ✓ deux membres du conseil municipal;
 - ✓ M. le maire;
 - ✓ trois contribuables (2 résidents et 1 non résident);
 - ✓ un représentant du MAMR;
 - ✓ un représentant du CLD.
 4. le processus de sélection des membres du conseil et des contribuables qui participeront au comité pourrait être le suivant (les représentants du MAMR et du CLD seront invités à participer par lettre) :
 - ✓ information sur le mandat etc., envoyée à tous (par courrier) : avec date limite (10 jours environ) pour signifier leur intérêt à participer;
 - ✓ séance extraordinaire où les conseillers devront se donner des critères de sélection avant le dévoilement des candidatures si plusieurs candidatures;
 - ✓ analyse des candidatures;
 - ✓ vote secret.

Proposé par Nicole Baron, conseillère municipale Le 19 octobre 2006

ANNEXE C

Résolution concernant la formation du comité de sélection

Résolution numéro 143-06 (ADOPTÉE le 19 octobre 2006 à la majorité)

Corporation Municipale de Franquelin

Comté de Saguenay

Attendu qu'un appel de candidature en bon et due forme a été publié tel que prescrit par la loi, sous le numéro AC200601;

Attendu que suite à cet appel de candidatures, la municipalité de Franquelin a reçu 3 candidatures conformes à l'appel de candidatures;

Attendu que dans le projet d'implantation d'une petite centrale hydraulique sur la rivière Franquelin, la municipalité est à l'étape de choisir les membres qui feront partie du comité d'évaluation dont le mandat sera d'évaluer les candidatures reçues et de soumettre les résultats de leur évaluation au conseil municipal;

Attendu que la municipalité doit former le comité d'évaluation des candidatures conformément à la loi, à l'appel de candidatures et à ses addendas;

Attendu que le comité devra transmettre les résultats des évaluations d'ici le 26 octobre 2006, afin que le conseil désigne le candidat ayant reçu le meilleur pointage comme partenaire retenu;

En conséquence, les personnes suivantes forment le comité de sélection pour évaluer les candidatures conformes afin de choisir le partenaire privé dans le cadre de l'appel de candidature portant le numéro AC200601 :

- M. Michel Lévesque, maire
- Mme Diane Cyr, directrice générale / secrétaire trésorière
- M. Maurice Lebouthillier, conseiller
- M. François Désy, consultant en bâtiment et résident de Franquelin
- M. Michel Julien, biologiste
- M. Patrick Ferrero, représentant du CLD.

ANNEXE D

Résolution concernant la SERF

Résolution 2006-172 (ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ le 11 décembre 2006 par les 3 seuls conseillers présents)

Corporation Municipale de Franquelin

Comté de Saguenay

Attendu que la S.E.R.F. est un organisme à être formé;

Attendu que deux personnes du conseil municipal ou de la direction doivent représenter la municipalité sur ce c.a.;

Attendu que l'une de ces personnes sera président du conseil et l'autre administrateur;

Il est proposé que :

M. Michel Lévesque, maire et Mme Diane Cyr directrice générale / secrétaire trésorière soient et sont mandatés pour représenter la municipalité de Franquelin sur le c.a. de la S.E.R.F. qu'à ce titre ils bénéficient de tous les pouvoirs et privilèges nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE E

Convention unanime des actionnaires de Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc.

Note : Étonnamment, cette résolution a été acceptée par tous les conseillers présents sauf une, alors que le document *Convention unanime...* n'était même pas déposé et que le pro maire Bourque n'était même pas en mesure d'expliquer de quoi il s'agissait.

Résolution ??? (ADOPTÉE À LA MAJORITÉ le 8 mai 2007 lors d'une séance extraordinaire où le maire est absent et la directrice générale / secrétaire trésorière en absence maladie durée indéterminée)

Corporation Municipale de Franquelin

Comté de Saguenay

Attendu que par résolution du 26 octobre 2006 (2006-145) Corporation municipale de Franquelin a retenu la proposition faite par Groupe Axor dans le cadre de l'appel AC200601 relativement au projet d'implantation d'une petite centrale hydraulique sur la rivière Franquelin;

Attendu que dans cette même résolution du 26 octobre 2006, Corporation municipale de Franquelin a autorisé M. Michel Lévesque, maire et Mme Diane Cyr directrice générale / secrétaire trésorière, à signer tous les documents relatifs au dossier et à faire toutes les démarches requises afin de négocier une entente à cet effet;

Attendu que la convention confirme les termes et conditions découlant de l'appel et de la proposition mentionnés ci-dessus, notamment à l'égard de l'octroi par SERF à Groupe Axor et ses sociétés affiliées des contrats relatifs à la réalisation, à la construction, à la gestion et à l'exploitation de la centrale hydraulique, détermine les modalités de prise de décisions et de gestion au sein de SERF et régit la propriété et le transfert des actions de SERF;

Il est résolu que :

1. la convention soit et elle est par les présentes, approuvée et sanctionnée;
2. que les gestes et les actes qui doivent être posés par Corporation municipale de Franquelin en vertu de la Convention, notamment à titre d'actionnaire de SERF, et dans le but de donner pleinement effet aux dispositions de la Convention, soient et elles sont, par les présentes, approuvées et sanctionnées;
3. que M. Michel Lévesque, maire et Mme Diane Cyr directrice générale / secrétaire trésorière aient et ils ont, par les présentes l'autorisation et les instructions pour le compte et au nom de Corporation municipale de Franquelin de signer la convention et de consentir à tous les termes, conditions et stipulations y contenus et énoncés, et de signer tous les autres actes, titres, documents ou écrits et des faire et poser tels autres actes, gestes choses ou démarches opportuns aux fins de donner pleinement effet aux termes de la présente résolution et de ladite Convention, leurs signatures à ladite Convention et à tout autre titre, document ou écrit devant suffire pour lier Corporation municipale de Franquelin.

ANNEXE F

Projet de résolution concernant la création d'un fonds spécial pour les redevances.

Projet de résolution du 15 janvier 2007 (REJETÉ À LA MAJORITÉ)

Projet de résolution 16

Corporation Municipale de Franquelin

Comté de Saguenay

Objet : Mini centrale : création d'un fonds spécial pour :

1. les droits d'accès de 200 000 \$ et
2. les redevances annuelles de la mini centrale

Des démarches sont actuellement en cours pour l'actualisation du projet de mini centrale sur la rivière Franquelin et selon les informations divulguées lors de la rencontre publique d'informations en octobre 2006 les retombées économiques pour la Municipalité seraient de deux ordres, soit les droits d'accès à la rivière Franquelin de 200 000 \$ et des redevances annuelles :

Attendu que :

1. Les droits d'accès de 200 000 \$:
 - Selon ce qui a été convenu entre le Maire et le promoteur, les droits d'accès de 200 000 \$ devraient servir à rembourser les déficits d'opérations de la Municipalité et du Musée;
 - En effet, la Municipalité de Franquelin a accumulé principalement entre 1999 et 2003 des déficits importants malgré qu'elle ait pu bénéficier pendant cette période de montants d'argent importants dont 291 185 \$ provenant du fonds de la Touloustouc et dont la majeure partie a été versée en 2002:

ANNÉE	REVENU TOTAL	DÉPENSE	SURPLUS	SURPLUS ACCUMULÉ	DÉFICIT	DÉFICIT ACCUMULÉ
1996						-47 596 \$
1997	292 032 \$	272 524 \$	19 508 \$			-28 088 \$
1998	350 396 \$	284 027 \$	66 369 \$	38 281 \$		
1999	369 214 \$	329 248 \$		34 136 \$	-4 145 \$	
2000	311 772 \$				-51 938 \$	-17 802 \$
2001	310 148 \$				-33 441 \$	-43 590 \$
2002	325 869 \$	373 379 \$			-47 510 \$	-91 100 \$
2003	332 270 \$				-98 885 \$	-189 985 \$
2004	359 412 \$		41 021 \$			-148 964 \$

2005	386 223 \$	376 612 \$	9 611 \$			-139 353 \$
2006						

- Aujourd'hui les contribuables n'ont pas le choix et doivent rembourser ce déficit ainsi que celui pris en leur nom pour le Musée;
- Lors de la séance régulière du 14 août 2006, la résolution 2006-096 a été adoptée. Il s'agit du « règlement relatif à la consolidation du déficit accumulé, règlement d'un montant total de 179 617 \$ incluant le déficit accumulé de la Municipalité de Franquelin au 31 décembre 2005 (139 353 \$) et des avances consenties au C.R.I.V.F. de Franquelin qui sont jugées douteuses et dont le recouvrement est incertain et que la Municipalité soit supporter (40 264 \$) ». Ce 40 264 \$ représente le déficit du Musée auquel on devra ajouter le déficit de 2006. Pour l'instant ces montants d'argent courent à même la marge de crédit de la Municipalité ce qui n'est pas avantageux.

2. Les redevances annuelles:

- Des redevances devraient être versées à la Municipalité à hauteur d'environ 100 000 \$ par année, ce qui représente un levier de développement intéressant pour la Municipalité, à la condition toutefois qu'il y ait un plan de développement;
- Selon les informations diffusées, ces redevances seraient versées automatiquement et mensuellement dans le compte de la Municipalité, d'où risque d'en perdre la trace;
- Selon les informations de nature publique disponibles, la charge fiscale moyenne des contribuables s'élève à 1 116 \$ comparativement à 676 \$ pour des municipalités de même dimension, soit presque le double. Selon les observations faites au cours de la dernière année, le constat est à l'effet que la Municipalité doit nécessairement améliorer ses pratiques de gestion pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens et adopter un plan d'action.

En conséquence, je propose que :

1. Dans l'intérêt de l'ensemble de la population et de l'avenir de la Municipalité, soient versés dans un compte spécial réservé les droits d'accès de 200 000 \$ ainsi que les redevances;
2. A moins que ce ne soit pour le remboursement du déficit accumulé (remboursement du prêt fait en vertu de la résolution 2006-096, du 14 août 2006), ce fonds spécial devrait être gelé tant et aussi longtemps que le point 3 suivant ne soit pas opérationnel;
3. Soit déposée et acceptée d'ici juin 2007 une proposition visant à préciser les orientations et modalités concernant ce fonds spécial

Proposé par Nicole Baron, conseillère municipale

Le 15 janvier 2007

ANNEXE G

Extrait Appel de candidatures AC200601

Annexe 7

« Lorsque le candidat aura été choisi et deviendra le partenaire privé dans le projet de construction et d'exploitation de la petite centrale sur la Rivière Franquelin, un contrat devra intervenir entre les deux parties. (...) »

Conformément à la résolution 2006-005 du 9 janvier 2006, le conseil municipal de la municipalité de Franquelin, a mandaté M. PP comme consultant pour l'assister dans l'élaboration, le développement et le suivi de ce projet.

Les candidats devront inclure dans le budget du projet un montant (...), soit une prime de 300 000 \$ lequel sera remis au consultant à titre de prime pour la conception et la mise en œuvre du projet. »

Dans les faits, l'étude d'impact, au tableau 14, nous apprend qu'un montant de 807 000 \$ est prévu pour l'acquisition du site (forces hydrauliques et municipalité). Considérant que les terres et les droits utilisés pour l'exploitation de la future centrale sont tous du domaine de l'État et seront loués par contrat à l'exploitant, le ministère du développement durable voulait savoir à quoi servira ce montant de 807 000 \$. Voici la réponse de l'initiateur du projet (AXOR) :

AXOR a répondu que c'est conformément à l'appel d'offres, ce prix est de 807 000 \$, ce qui correspond à :

- 200 000 \$ pour la municipalité;*
- 500 000 \$ dont 300 000 \$ pour le travail effectué par le consultant (M. PP) pour la municipalité avant le choix du partenaire; et 200 000 \$ pour le travail de M. PP durant la phase des permis, de construction et la première année d'opération;*
- 107 000 \$ pour l'arpentage légal du site conformément aux exigences du MRNF pour permettre le bail de forces hydrauliques*

ANNEXE H

Extrait facturation du consultant / lobbyiste tel que déposé au conseil municipal
d'octobre 2006

	heures	
avr-05	25,75	
mai-05	6,25	
juin-05	13	
juil-05	0	
août-05	2	
sept-05	0	
oct-05	2	
nov-05	10	
déc-05	0	
janv-06	8	
févr-06	22,5	
mars-06	0	
avr-06	13	
mai-06	65	
juin-06	43	
juil-06	0	
août-06	0	
sept-06	45	
oct-06		
	255,5	27 990 \$

10 oct 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRÉPARÉ PAR

M. PIERRE PARADIS

CONSULTANT – LOBBYISTE

POUR LA MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

SUR LE PROJET

D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE HYDRAULIQUE

SUR LA RIVIÈRE FRANQUELIN

08 OCTOBRE 2006

A Vélos

10 oct 2006

PIERRE PARADIS , CONSULTANT-LOBBYISTE

**351, boul. Arthur Schmon , Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4**

Capit à
disposit

Franquelin, 29 septembre 2006

Monsieur le maire,
Mesdames, Messieurs, les conseillers

À la demande de Mme Diane Cyr , directrice générale, j'ai produit ce rapport exhaustif des actions posées dans le cadre de mon mandat de consultant pour la Municipalité de Franquelin et ce depuis avril 2005.

Vous noterez cependant, que ce rapport ne contient aucun montant pour les frais connexes comme : frais de téléphone, fourniture de bureau (encre, papier etc...), frais de cellulaire etc...

J'aimerais aussi porter à votre attention, qu'aucun salaire ne m'a été versé pour les actions réalisées. Il est convenu avec la Municipalité de Franquelin que je ne serai rémunéré que lors de la réalisation du projet.

En espérant le tout à votre convenance, je demeure disponible, si de plus amples informations vous étaient nécessaires.

Salutations cordiales,

de d'1018 206 71 000 2
1751 8

300 000 \$ pour 255. sh
(1,174 \$ /heuro !)

Pierre Paradis
Consultant - Lobbyiste

SOMMAIRE ETATS DE COMPTE PIERRE PARADIS, CONSULTANT

Mois	Etat de compte #	Nombres d'heures	Total	Total accumulé
Avril 2005	1	25.75	2 317.50 \$	2 317.50 \$
Mai 2005	2	6.25	562.50 \$	2 880.00 \$
Juin 2005	3	13	1 170.00 \$	4 050.00 \$
Juillet 2005	4	0	0.00 \$	4 050.00 \$
Août 2005	5	2	180.00 \$	4 230.00 \$
Septembre 2005	6	0	0.00 \$	4 230.00 \$
Octobre 2005	7	2	180.00 \$	4 410.00 \$
Novembre 2005	8	10	900.00 \$	5 310.00 \$
Décembre 2005.	9	0	0.00 \$	5 310.00 \$
Janvier 2006	10	8	720.00 \$	6 030.00 \$
Février 2006	11	22.5	2 025.00 \$	8 055.00 \$
Mars 2006	12	0	0.00 \$	8 055.00 \$
Avril 2006	13	13	1 170.00 \$	9 225.00 \$
Mai 2006	14	65	5 850.00 \$	15 075.00 \$
Juin 2006	15	43	3 870.00 \$	18 945.00 \$
Juillet 2006	16	0	2 880.00 \$	21 825.00 \$
Août 2006	17	0	0.00 \$	21 825.00 \$
Septembre 2006	18	45	4 365.00 \$	26 190.00 \$
Octobre 2006	19		1 800.00 \$	27 990.00 \$
Novembre 2006	20		0.00 \$	27 990.00 \$
Décembre 2006	21		0.00 \$	27 990.00 \$

$$25.5 \frac{\$}{h} \times 1,174 \frac{\$}{h} = 300,000$$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0001
du 01 au 30 avril 2005

Date	Description	Nbr heures	Total
2005-04-03	Rencontre avec Robert Gagnon ,ing. Min.Energie et Ressources/ Faire remettre le projet sur la liste des sites exploitables du ministère Démontrer le bien fondé de la réalisation de ce projet et la volonté municipale de la mener à terme	8	720,00 \$
2005-04-04	Appel à M. Jackie Cerceau à Montréal Compte-rendu de la rencontre avec M.Robert Gagnon Confirmation au partenaire potentiel que le projet est maintenant remis sur la liste du ministère Discussion sur une éventuelle rencontre entre nos deux parties	1	90,00 \$
2005-04-06	Appels téléphoniques à Mme N.Genest et rédaction d'un résumé écrit de la conversation Compte-rendu de la rencontre avec M.Robert Gagnon Confirmation de la venue d'un partenaire potentiel sérieux en H.Méga Démontrer le sérieux du partenaire potentiel et de la Municipalité	2	180,00 \$
2005-04-11	Appels et discussion avec M. le maire concernant Mme Genest et les résolutions Compte-rendu des discussions avec Mme Genest Discussion concernant certaines résolutions qui devront être adoptées	0,25	22,50 \$
2005-04-13	Appel à M. le maire et Sylvain Daraïche, d'Alliance Environnement Discussion concernant l'offre de services d'Alliance Environnement pour une étude environnementale	0,5	45,00 \$
2005-04-13	Rencontre avec Sylvain Daraïche à ses bureaux à 15hrs Discussion concernant l'offre de services d'Alliance Environnement pour une étude environnementale	0,5	45,00 \$
2005-04-13	Rencontre avec Raphaël Picard au Manoir de 15 à 18 hrs Discussion sur la vision des autochtones de Betsiamites sur la réalisation du projet d'installation d'une centrale sur la rivière Franquelin	3	270,00 \$
2005-04-14	Rédaction de corr. à M.Jackie Cerceau+Disc.téléph.+Renc.avec M.le maire B.C. Échanges d'informations sur le dossier Compte-rendu à M. le maire	1	90,00 \$
2005-04-15	Rencontre de M. Robert Gagnon à Québec Discussions concernant les informations détenus par le Ministère sur le potentiel énergétique de la rivière Franquelin	4	360,00 \$
2005-04-19	Rencontre avec M. le maire à Franquelin 9h30 à 11h30 Mise à jour des démarches à ce jour	2	180,00 \$
2005-04-20	Rédaction de correspondance et discussions avec Mme Cyr Discussions sur les démarches à entreprendre du côté administratif Rédaction de correspondances aux instances concernées	0,5	45,00 \$
2005-04-21	Rédaction de correspondance à Mme Genest et téléphones à la Municipalité Discussions concernant la stratégie énergétique en devenir du gouv.	1	90,00 \$
2005-04-22	Tél. à M. J.Cerceau+Tél.Bur.Municipal+Correspondance électronique Mme Genest	2	180,00 \$
TOTAL DU 01 AU 30 AVRIL 2005			2 317,50 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0002
du 01 au 31 mai 2005

Date	Description	Nbr heures	Total
2005-05-02	Rencontre avec Alliance Environnement 15h à 16 h Discussions sur le côté environnemental du projet	1	90,00 \$
2005-05-06	Rencontre avec M. Jackie Cerceau, visite du site des Chutes Thompson Visite du site avec le partenaire potentiel	3	270,00 \$
2005-05-16	Rencontre publique avec la population Assister à la rencontre publique afin de fournir les informations techniques sur le projet	2	180,00 \$
2005-05-16	Téléphone à M. Jackie Cerceau (4) Suivi et transmissions d'informations suite à la visite du site	0,25	22,50 \$
	TOTAL DU 01 AU 31 MAI 2005		562,50 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0003
du 01 au 30 juin 2005

Date	Description	Nbr heures	Total
2005-06-28	Déplacement Baie-Comeau - Matane	3	270,00 \$
2005-06-29	Commission itinérante à Matane Rencontre avec certaines personnes clés dans le domaine de l'énergie au Québec	7	630,00 \$
2005-06-30	Retour à Baie-Comeau, rencontre avec Mme Nancy Charest Présentation du projet à Mme Charest Demande de rencontre à ses bureaux de Québec	3	270,00 \$
TOTAL DU 01 AU 30 JUIN 2005			1 170,00 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0008
du 01 au 30 novembre 2005

Date	Description	Nbr heures	Total
2005-11-13	Prép.rencontre avec M.Claude O'Neil+Renc.M.O'Neil au Manoir B.C 13 à 19hr Rencontre et discussions avec un 2e partenaire potentiel	7	630,00 \$
2005-11-14	Renc.à Franquelin et assister à la séance municipale 18h30 - 21h30 Apporter certaines réponses aux questionnements des citoyens présents, sur le projet de centrale	3	270,00 \$ 0,00 \$
TOTAL DU 01 AU 31 NOVEMBRE 2005			900,00 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0010
du 01 au 31 Janvier 2006

Date	Description	Nbr heures	Total
2006-01-09	Rencontre avec M.le maire Discussions sur la stratégie à tenir	3	270,00 \$
2006-01-08	Élaboration de l'argumentaire et du projet de résolution	3	270,00 \$
2006-01-09	Rédaction de l'argumentaire et du projet de résolution	2	180,00 \$
TOTAL DU 01 AU 31 JANVIER 2006			720,00 \$

351, boul. Arthur Schmon

Suite 4

Baie-Comeau, Québec

G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0014

du 01 au 31 mai 2006

Date	Description	Nbr heures	Total
2006-05-10	Rencontre à Québec concernant la Stratégie Énergétique	8	720,00 \$
	Rencontre avec Mme Nathalie Genest		
	Discussions sur l'insertion de certaines clauses dans la stratégie énergétique, facilitant la réalisation de notre projet		
2006-05-11	Rencontre à Québec avec le Ministre Corbeil	8	720,00 \$
	Discussions sur l'insertion de certaines clauses dans la stratégie énergétique, facilitant la réalisation de notre projet		
2006-05-13	Visite des chutes Thompson	7	630,00 \$
	Visite du terrain avec M. Claude O'Neil et son personnel afin de visualiser le potentiel exploitable et la manière la plus rentable de construire la centrale et les ouvrages connexes		
2006-05-18	Travail au bureau municipal - Correspondance au Premier Ministre	3	270,00 \$
	Contacts avec les différentes instances susceptibles de nous aider versus la stratégie énergétique		
	Gouvernement - Médias etc...		
2006-05-24	Voyage à Québec	8	720,00 \$
	Transport pour assister au dévoilement de la Stratégie Énergétique		
2006-05-25	Devoilement de la Stratégie Énergétique et retour	8	720,00 \$
	Assister au dévoilement de la Stratégie sur invitation du Ministre des Ressources Naturelles, M. Pierre Corbeil		
	Rencontre et discussions avec le Très Honorable Premier Ministre , M. Jean Charest		
	Rencontre avec les principaux intervenants du milieu énergétique du Québec		
2006-05-26	Travail au bureau municipal -	3	270,00 \$
	Élaborer notre plan de match en vertu des obligations contenues dans la stratégie énergétique dévoilée la veille		
2006-05-30	Voyage à Québec, Rencontre de Ministres	8	720,00 \$
	Déjeuner avec Mme Nathalie Normandeau pour discuter de points à faire changer dans la loi, afin de permettre aux municipalités de présenter elles-mêmes, sans les MRC, les projets d'énergie		
	Dîner au restaurant le Parlementaire de l'Assemblée Nationale		
	Rencontre avec Mmes Nathalie Normandeau, Nancy Charest et Mrs Pierre Corbeil, Rosaire Bertrand, Marjolain Dufour etc...		
	Assister à la période de question de l'Assemblée Nationale qui portait sur la stratégie énergétique		
2006-05-31	Renc.D.Bienvenue/P.Corbeil/D.Quenville	12	1 080,00 \$
	Discussions en privé avec Daniel Bienvenue, sous-ministre des Ressources Naturelles pour les régions		
	Discussions en privé avec Pierre Corbeil, ministre des ressources naturelles		
	Discussions en privé avec M. Daniel Quenneville, Chef de cabinet du Très Honorable Premier Ministre , M. Jean Charest		
	Discussion en privé avec Mme Nathalie Genest et M. René Paquet		

	et Daniel Deschesnes, dir. de la Production d'Électricité , à la Dir.		
	gén. de l'électricité du Min. des Ress. Naturelles et de la Faune		
	TOTAL DU 01 AU 31 MAI 2006		5 850,00 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0015
du 01 au 30 juin 2006

Date	Description	Nbr heures	Total
2006-06-01	Voyage à Montréal rencontre avec M. Claude O'Neil + retour Discussions et négociations concernant un possible partenariat	8	720,00 \$
2006-06-19	Appels à Mathieu Bérubé/Martin Daraïche/Nathalie Genest/Roger Gauhtier Discussions concernant le prix d'achat par H.Qc. d'électricité Discussions avec Martin Daraïche et Mme Nathalie Genest pour éclaircir certains points inclus dans la stratégie Discussions concernant l'éventuel aménagement du site	2	180,00 \$
2006-06-20	Préparer voyage à Québec et Montréal Discussions avec M. le maire concernant la stratégie à tenir lors de rencontre avec les potentiels partenaires	2	180,00 \$
2006-06-21	Voyage à Québec pour rencontre avec le Groupe Clifton Discussions et négociations concernant un possible partenariat	8	720,00 \$
2006-06-22	Voyage à Montréal rencontre avec Johanne Peluso - Groupe Clifton Claude O'Neil, Roger Gauhtier et Alain Courville (Desjardins Capital De Risques) Discussions et négociations concernant un possible partenariat	8	720,00 \$
2006-06-23	Retour à B.C. Transport	8	720,00 \$
2006-06-26	Appels à Mathieu Bérubé/Roger Gauhtier/Johanne Peluso/ Corr.C.O'Neil Relancer Mathieu Bérubé concernant le prix de l'électricité Discussions sur la possibilité d'un appel de candidature	2	180,00 \$
2006-06-27	Entretien avec Joan Peluso et correspondance électronique Discussions sur la possibilité d'un appel de candidature	1	90,00 \$
2006-06-27	Discussion avec René Paquet , Dir. Prod.Énergie, MRNF pour appel de candidatures Discussions sur la possibilité d'un appel de candidature	1	90,00 \$
2006-06-30	Discussion avec M. Levesque à Franquelin sur les prochaines étapes à suivre	3	270,00 \$
TOTAL DU 01 AU 30 JUIN 2006			3 870,00 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0016
du 01 au 31 juillet 2006

Date	Description	Nbr heures	Total
2006-07-05	Transport Baie-Comeau - Québec	8	720,00 \$
2006-07-06	Rencontres avec René Paquette, Daniel Deschesne et Daniel Doucet au Cabinet du Ministre	8	720,00 \$
2006-07-09	Lobby au parlement et retour à Baie-Comeau	8	720,00 \$
2006-07-08	Lecture et proposition de modifications à l'appel de candidature	4	360,00 \$
2006-07-20	Lecture et proposition de modifications à l'appel de candidature corrigé Discussions avec M. René Paquette , concernant l'appel de candidatures	4	360,00 \$
TOTAL DU 01 AU 30 JUILLET 2006			2 880,00 \$

Pierre Paradis
351, boul. Arthur Schmon
Suite 4
Baie-Comeau, Québec
G4Z 3A4

ÉTAT DE COMPTE 0018
du 01 au 30 septembre 2006

*Avant l'annonce
de partenariat
(18 oct.)*

*2006-09-21
2006-09-22
2006-09-23*

Date	Description	Nbr heures	Total
2006-09-21	Visite de la centrale à Bergeronne avec les représentants d'Axor Mrs Lastère et Cadoret Discussion sur un éventuel partenariat en soirée	10	900,00 \$
2006-09-22	Visite du site en hélicoptère avec les représentants d'Axor Rencontre avec Génivar à 13:00 pour compléter l'avis de projet	4 2,5	360,00 \$ 225,00 \$
2006-09-23	Rédaction d'une suggestion de modification à apporter à l'appel de candidature	1	90,00 \$
2006-09-24	Transport pour Québec	8	720,00 \$
2006-09-25	Rencontre avec Daniel Deschenes et Nathalie Genest Discussion sur l'avis de projet et des démarches à entreprendre dans les prochaines semaines Organiser un rendez-vous pour M. Levesque avec Lorraine Comtois des Affaires Municipales et Daniel Deschesne pour vendredi le 29 Retour à Baie-Comeau	4 1 8	360,00 \$ 90,00 \$ 720,00 \$
2006-09-26	Appel à Bertrand Lastère - Axor Discussions sur certains aspects du projet à éclaircir Appel à Michel Levesque Discussions à tenir avec M. Richard Grenier H.Qc concernant les ouvrages connexes	1 1	90,00 \$ 90,00 \$
2006-09-29	Rédaction de ce rapport à la demande des membres du conseil municipal	8	720,00 \$
TOTAL DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2006			4 365,00 \$

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

No. dossier : _____

Reçu le : **22 MAI 2008**

À conserver : _____ (mois/année)

Après, archiver ou détruire